

Concept de sélection pour le bobsleigh en vue de la participation aux Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022

Version : 16.12.2020

En cas de divergence, la version allemande (version signée) prévaut sur les autres versions.

1 Base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par la fédération internationale (FI) et le CIO, ainsi que les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022 « Viser la performance et battre ses records » servent de base à l'élaboration du présent concept de sélection.

2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022 : 04 – 20.02.2022

Programme détaillé des compétitions : <https://www.beijing2022.cn/fr/>

3 Nombre de participants / quotas

3.1 Dispositions du CIO relatives aux places de quota

	Places de qualification (places du pays hôte incluses)	Place pays hôte	Total
Hommes	124	2	124
Femmes	46	2	46
Total	170	4	170

Les places de quota sont attribuées par CNO et ne sont pas nominatives.

Nombre maximum de places de quota par CNO :

Bob à deux hommes :

- Max 2 CNO avec 3 équipes par discipline
- Max 7 CNO avec 2 équipes par discipline
- 10 CNO avec 1 équipe par discipline

Bob à quatre hommes :

- Max 2 CNO avec 3 équipes par discipline
- Max 7 CNO avec 2 équipes par discipline
- 8 CNO avec 1 équipe par discipline

Répartition des places de quota :

Bob à deux et à quatre hommes

- Les places de quota pour les nations avec 3 équipes seront déterminées en fonction du classement des trois meilleurs pilotes d'une nation au classement de l'IBSF (état au 16.01.2022) par discipline.
- Les places de quota pour les nations avec 2 équipes seront déterminées en fonction du classement des deux meilleurs pilotes d'une nation au classement de l'IBSF (état au 16.01.2022) par discipline.

Bob à deux femmes :

- Max 2 CNO avec 3 équipes
- Max 4 CNO avec 2 équipes
- Max 6 CNO avec 1 équipe

Monobob femmes

- Max 4 CNO avec 2 pilotes
- Max 12 CNO avec 1 pilote

Répartition des places de quota :

Bob à deux femmes

- Les places de quota pour les nations avec 3 équipes seront déterminées en fonction du classement des trois meilleures pilotes d'une nation au classement combiné de l'IBSF (état au 16.01.2022).
- Les places de quota pour les nations avec 2 équipes seront déterminées en fonction du classement des deux meilleures pilotes d'une nation au classement combiné de l'IBSF (état au 16.01.2022).
- Les places de quota pour les nations avec une pilote seront déterminées en fonction du classement combiné de l'IBSF (état au 16.01.2022).

Répartition des places de quota :

Monobob femmes

- Les places de quota pour les nations avec 2 pilotes seront déterminées en fonction du classement des deux meilleures pilotes d'une nation au classement combiné de l'IBSF (état au 16.01.2022).
- Six (6) places de quota pour les nations avec une pilote seront déterminées en fonction du classement combiné de l'IBSF (état au 16.01.2022).
- Six (6) places de quota pour les nations avec une pilote seront déterminées en fonction du classement de monobob de l'IBSF (état au 16.01.2022).

3.2 Critères de qualification selon les directives de la FI / du CIO

Les directives de la FI / du CIO s'appliquent conformément aux « SYSTÈMES DE QUALIFICATION POUR LES XXIV^{ES} JEUX OLYMPIQUES D'HIVER, PÉKIN 2022, IBSF, bobsleigh ».

4 Sélections

4.1 Dispositions générales

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

4.2 Période de sélection et compétitions de qualification

Toutes les compétitions définies par la fédération nationale et disputées pendant la période suivante seront prises en considération par la fédération nationale pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 01.02.2021 – 16.01.2022

Compétitions définies par la fédération nationale :

Saison 2020/21

- Championnats du monde de l'IBSF 2021, Altenberg

Saison 2021/22

- Toutes les courses de l'IBSF (Coupe du monde et Coupe d'Europe) jusqu'au 16.01.2022

Si une compétition de qualification prévue est annulée, la fédération nationale peut, en accord avec Swiss Olympic, en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. Si le nombre des participants à une compétition de qualification est faible, Swiss Olympic peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération nationale.

COVID-19 – Sélections en cas d'annulation de compétitions

Si une partie des compétitions de qualification définies au point 4.2 sont annulées en raison de la COVID-19, la fédération peut, en accord avec Swiss Olympic, adapter les compétitions de qualification et/ou les critères de sélection.

Les ajustements seront communiqués aux athlètes et aux entraîneurs par la fédération après consultation avec Swiss Olympic

4.3 Critères de sélection

Critères principaux (hommes) :

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, les pilotes doivent remplir les critères suivants (par discipline) :

Généralités

- Les pilotes doivent remplir les critères de sélection par discipline.
- Les pilotes doivent remplir les critères de sélection avec des pousseurs admis à concourir pour la Suisse lors des Jeux Olympiques 2022.
- Les pilotes doivent remplir les critères de sélection avec les mêmes pousseurs ou des pousseurs de niveau de performance équivalent qui seront à leur disposition lors des Jeux Olympiques 2022¹.

¹ Les résultats obtenus avec des pousseurs d'emprunt qui ne seront pas à disposition du pilote en question lors des Jeux Olympiques 2022 ne sont pas pris en compte pour une éventuelle proposition de sélection. Ceci est valable uniquement si aucun autre athlète ayant fourni une performance similaire lors du test de poussée individuel en décembre 2021 n'est disponible comme remplaçant.

Hommes

Groupe 1 - Athlètes avec un clair potentiel de médailles ou de diplômes (priorité 1) :

Exigences minimales :

- Top 8 aux CM Altenberg 20/21
- Top 8 en Coupe du monde 2021/2022 pendant la période de sélection

Critères à remplir :

2x exigences minimales

Seule 1 exigence minimale peut être atteinte durant la saison 2020/2021.

Groupe 2 - Athlètes avec un potentiel de médailles ou de diplômes à moyen terme (priorité 2) :

Si des pilotes présentent un potentiel extraordinairement haut, Swiss Sliding peut soumettre une proposition de sélection. On renonce ici sciemment à fixer les années de naissance.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Engagement du pilote à poursuivre sa carrière jusqu'aux Jeux Olympiques de 2026.
- Exigences athlétiques à remplir par les pilotes :
sprint sur 30 m en moins de 3'85 secondes, poussée d'un bob à roulettes léger (20 kg) en moins de 4'15 secondes et poussée d'un bob à roulettes lourd (50 kg) en moins de 4'35 secondes.
- Au minimum 2 top 16 en Coupe du monde 2021/2022 ou 2 top 3 en Coupe d'Europe 2021/2022.
- Le pilote doit avoir suffisamment d'expérience pour pouvoir maîtriser la piste olympique à Pékin dans la discipline correspondante (évaluation de l'entraîneur).

Une éventuelle proposition de sélection et le choix d'un ou de plusieurs pilotes à proposer sont laissés à l'appréciation de la Commission de sélection de Swiss Sliding.

Groupe 3 - Athlètes avec un potentiel de meilleure performance personnelle (priorité 3) :

Critères à remplir :

Les exigences minimales pour le groupe 3 peuvent uniquement être atteintes durant la saison 2021/2022.

- 2 top 14 en Coupe du monde IBSF 2021/22
- Le pilote doit avoir suffisamment d'expérience pour pouvoir maîtriser la piste olympique à Pékin dans la discipline correspondante (évaluation de l'entraîneur).

Critères principaux femmes :

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, les pilotes doivent remplir les critères suivants

Généralités

- Les pilotes doivent remplir les critères de sélection par discipline.
- Les pilotes doivent remplir les critères de sélection avec des pousseurs admis à concourir pour la Suisse lors des Jeux Olympiques 2022.
- Les pilotes doivent remplir les critères de sélection avec les mêmes pousseurs ou des pousseurs de niveau de performance équivalent qui seront à leur disposition lors des Jeux Olympiques 2022¹.

¹ Les résultats obtenus avec des pousseurs d'emprunt qui ne seront pas à disposition du pilote en question lors des Jeux Olympiques 2022 ne sont pas pris en compte pour une éventuelle proposition de sélection. Ceci est valable uniquement si aucun autre athlète ayant fourni une performance similaire lors du test de poussée individuel en décembre 2021 n'est disponible comme remplaçant.

Groupe 1 - Athlètes avec un clair potentiel de médailles ou de diplômes (priorité 1) :

Exigences minimales :

- Top 8 aux CM Altenberg 20/21
- Top 8 en Coupe du monde/ série mondiale 2021/2022 pendant la période de sélection

Critères à remplir :

3x exigences minimales (Les exigences minimales peuvent être atteintes en bob à deux ou en monobob.)

Seule 1 exigence minimale peut être atteinte durant la saison 2020/2021.

Groupe 2 - Athlètes avec un potentiel de médailles ou de diplômes à moyen terme (priorité 2) :

Si des pilotes présentent un potentiel extraordinairement haut, Swiss Sliding peut soumettre une proposition de sélection. On renonce ici sciemment à fixer les années de naissance.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Engagement de la pilote à poursuivre sa carrière jusqu'aux Jeux Olympiques de 2026.
- Exigences athlétiques à remplir par les pilotes :
sprint sur 30 m en moins de 4'20 secondes, poussée d'un bob à roulettes léger (20 kg) en moins de 4'75 secondes et poussée d'un bob à roulettes lourd (45 kg) en moins de 5'00 secondes.
- Au moins 3 top 14 en Coupe du monde /série mondiale 2021/2022 dans la discipline du bobsleigh à deux ou du monobob.
- La pilote doit avoir suffisamment d'expérience pour pouvoir maîtriser la piste olympique à Pékin dans les deux disciplines (évaluation de l'entraîneur).

Une éventuelle proposition de sélection et le choix d'une pilote à proposer sont laissés à l'appréciation de la Commission de sélection de Swiss Sliding.

Groupe 3 - Athlètes avec un potentiel de meilleure performance personnelle (priorité 3) :

Critères à remplir :

Les exigences minimales pour le groupe 3 peuvent uniquement être atteintes durant la saison 2021/2022.

- 3 top 12 en Coupe du monde/série mondiale IBSF 2021/22 dans la discipline du bobsleigh à deux ou du monobob.
- La pilote doit avoir suffisamment d'expérience pour pouvoir maîtriser la piste olympique à Pékin dans les deux disciplines (évaluation de l'entraîneur).

Atteindre les performances exigées (critères principaux) ne débouche pas automatiquement sur une sélection pour les Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022.

Critères supplémentaires :

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux excède le nombre de places de quota disponibles, la Commission de sélection de la fédération nationale spécialisée choisit quels sont les athlètes qui feront l'objet d'une proposition de sélection en fonction des critères supplémentaires suivants :

- Evaluation de l'entraîneur
- Courbe de forme
- Potentiel pour le futur
- Etat de santé actuel

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution des places laissées libres n'est pas systématique. Une place de quota réattribuée (Reallocation) ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection correspondants.

Sélection des pousseurs / Composition des équipes :

Les pousseurs sont sélectionnés au moyen d'un test de poussée individuel en décembre 2017 (dans l'idéal sur une piste de bobsleigh gelée), en tenant compte de l'évaluation de l'entraîneur et des tests de condition physique.

Swiss Sliding peut composer les équipes en vue des compétitions olympiques de façon à maximiser les chances de médailles. Chaque composition d'équipe doit préalablement être discutée avec Swiss Olympic (chef de Mission) et les athlètes.

4.4 Dispositions supplémentaires pour les athlètes engagés dans une deuxième discipline

Hommes : Si une équipe est qualifiée uniquement pour le bob à quatre et qu'une place de quota est libre en bob à deux, cette équipe peut également faire l'objet d'une proposition de sélection en bob à deux.

Femmes : Une sélection pour les Jeux Olympiques ne débouche pas automatiquement sur une participation aux deux disciplines (bob à deux et monobob).

4.5 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille ou d'un diplôme est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement après** le début de la maladie ou la blessure. La fédération nationale propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à Swiss Olympic.

4.6 Commissions de sélection

La Commission de sélection de la fédération nationale comprend les membres suivants :

- Peter Schadegg, chef du sport de performance (**présidence**)
- Fabienne Meyer, responsable des sports Swiss Sliding (**tranche en cas d'égalité des voix**)
- Rico Peter, responsable Bobsleigh
- Chris Woolley, préparateur physique Swiss Sliding

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* se compose de :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence)
- Jürg Stahl, Président de Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, Membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic
- Martina van Berkel, membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic et de la commission des athlètes

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que la proposition de sélection de la fédération nationale respecte les critères et directives susmentionnés, et prend les décisions en lien avec la sélection en s'appuyant sur la demande de la fédération nationale.

5 Communication

Le présent concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Après approbation de la cheffe d'équipe, il est publié pour l'hiver 2020/2021, en même temps que les documents relatifs à l'ensemble des autres sports, dans le cadre d'une conférence de presse et sur le site Internet de Swiss Olympic.

La fédération nationale s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection et en ont pris connaissance.

Après la confirmation de la sélection par la Commission de sélection de Swiss Olympic, le Chef de Mission informe oralement la cheffe d'équipe. Cette dernière transmet également les informations aux athlètes concernés oralement (même en cas de décision négative). Le Chef/La Cheffe de Mission et la cheffe d'équipe décident de la date à laquelle le communiqué préparé par Swiss Olympic sera publié. La cheffe d'équipe est responsable de la communication au sein de la fédération nationale et du respect du délai d'embargo.

6 Agenda

- Début de la période de sélection (cf. 4.2) : 01.02.2021
- Fin de la période de sélection (cf. 4.2) : 16.01.2022
- Obtention des places de quota par la fédération internationale : 17.01.2022
- Confirmation par Swiss Olympic des places de quotas à la fédération internationale : 18.01.2022
- La fédération nationale dépose la demande de sélection auprès de Swiss Olympic le : 18.01.2022
- Date officielle de la sélection : 19.01.2022 (inscriptions par sport jusqu'au 24.01.2022, 23h59, heure locale chinoise)